



RAPPORT D'ÉVALUATION

**Plan stratégique actualisé 2017-2019**  
**du Collège de Bois-de-Boulogne**

Février 2018



Québec, le 9 mai 2018

Monsieur Maurice Piché  
Directeur général  
Collège de Bois-de-Boulogne  
10555, avenue de Bois-de-Boulogne  
Montréal (Québec) H4N 1L4

**Objet : *Plan stratégique actualisé 2017-2019***

Monsieur le Directeur général,

Lors de sa réunion du 20 février 2018, la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial a pris connaissance de la version actualisée du Plan stratégique 2017-2019 du Collège de Bois-de-Boulogne adoptée par son conseil d'administration le 20 juin 2017. La Commission a examiné l'ensemble des modifications apportées au plan.

En mars 2011, au moment d'évaluer la version initiale du plan stratégique, incluant le plan de réussite, la Commission avait établi qu'il était généralement conforme aux dispositions de la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel et qu'il comprenait généralement les éléments essentiels pour en assurer l'efficacité.

L'actualisation de ce plan stratégique apporte des modifications aux moyens en lien avec les objectifs du plan ainsi qu'aux indicateurs témoignant de l'atteinte des résultats. Les résultats attendus font aussi l'objet de quelques modifications.

Cependant, la Commission remarque que le plan du Collège ne contient toujours pas de précision au regard de l'existence d'un document explicatif destiné aux étudiants et aux membres du personnel. La Commission note également que le plan du Collège ne fait pas état des principaux constats de son analyse de la situation et qu'il ne fait pas mention de l'existence d'un mécanisme de suivi des résultats. Enfin, la Commission réitère l'importance que les indicateurs et les cibles soient associés aux objectifs déterminés au

plan. Elle considère que le *Plan stratégique actualisé 2017-2019* demeure généralement conforme aux dispositions de la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel et qu'il comprend généralement les éléments susceptibles d'en assurer l'efficacité.

Veillez prendre note que ce rapport sera rendu public sur le site Internet de la Commission.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur général, mes salutations distinguées.

La présidente,

***Original signé***

Murielle Lanciault

c. c. M. Emmanuel Montini, directeur des études